

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, jeudi, 14 août 1919.

N° 44

LA COMMISSION DU BLÉ CANADIEN ET LA SITUATION

Sir George Foster en explique le fonctionnement et énumère les causes de la situation actuelle

La déclaration suivante relative à la formation et au système d'administration de la nouvelle Commission du blé canadien vient d'être publiée par sir George Foster, ministre du Commerce et de l'Industrie:

Vers le milieu de juillet, le conseil d'agriculture du Canada, en session à Winnipeg, a mis dans un mémoire les résultats de ses délibérations. Le document fut ensuite remis au gouvernement.

Le conseil donne les causes du changement des méthodes normales dans les circonstances actuelles:

1. Toute l'importation du blé dans les pays d'Europe est sous la direction du gouvernement.

2. Les Etats-Unis, le principal rival du Canada pour la vente du blé, ont formé une corporation fortement organisée et avec de forts capitaux, sous la direction du gouvernement, pour disposer du surplus de blé exportable.

3. Il est impérieux, dans l'intérêt national, que le Canada ait le rendement maximum de sa récolte de blé.

4. L'ouverture du marché pour le commerce sans restriction du blé aux différentes bourses des céréales canadiennes, avancerait les intérêts des spéculateurs plutôt que du commerce légitime.

5. Parce que les véritables fonctions des bourses de céréales ne peuvent être remplies que lorsque les opérations internationales sont possibles sans restriction, elles ne pourraient nullement fournir les moyens de la vente fructueuse de la récolte de blé.

6. Le commerce, dans de telles conditions, avec les risques ordinaires, approvisionnerait un marché aux différents points du pays pour le blé du cultivateur seulement, et à des prix beaucoup inférieurs à sa valeur réelle. Il en résulterait qu'à un moment donné il n'y aurait plus de marché.

C'est pourquoi, le mémoire conclut: "Le Conseil canadien d'agriculture est tout à fait opposé à l'ouverture des marchés canadiens pour le commerce sans restriction du blé et il réitère les recommandations qu'il faisait au mois d'août 1918, savoir que le gouvernement du Canada forme, sans délai, une organisation semblable à la corporation du blé des Etats-Unis, avec les mêmes pouvoirs, les mêmes attributions et des capitaux qui lui permettent d'effectuer ses opérations.

RECOMMANDATIONS SUIVIES.

"C'est précisément ce que le gouvernement a fait et, en ce faisant, il a suivi pas à pas et ligne par ligne les recommandations détaillées du comité des céréales du Conseil d'agriculture du Canada. La principale différence est qu'au lieu de créer une corporation et de lui donner un capital de \$200,000,000, le gouvernement a nommé une Commission du blé canadien et a mis à sa disposition les fonds nécessaires. Sur d'autres points essentiels, le plan préparé par le gouvernement ne diffère pas d'une ligne du plan recommandé par le Conseil d'agriculture du Canada."

Comme exemple d'une opinion de l'extérieur, voici la recommandation de la "Winnipeg Free Press" du 30 juillet, avant que le plan du gouvernement ne fût connu:

"La mise en commun des intérêts, de façon à ce que notre surplus de blé exportable soit détenu par une seule agence et vendu au marché qu'elle désire et au meilleur prix offert, est pratiquement l'unique solution pratique. Si nous devons avoir une direction unique de notre exportation du blé, il est évident que le gouvernement devra jouer le principal rôle dans cette organisation. Seul il peut fournir le capital requis et procurer le tonnage nécessaire."

CONTRATS ACCORDÉS PAR ARRÊTÉS EN CONSEIL

La "Pacific Construction Company" obtient un contrat de \$152,000 pour travaux sur la rivière Fraser

Le département des Travaux publics annonce que les contrats suivants ont été accordés par arrêtés en conseil:

Half-Moon Bay, Comox-Atlin, C.-B.—Construction d'un quai: Entrepreneurs, Fraser River Pile Driving Co., Ltd., de New-Westminster, C.-B., \$5,775. Arrêté en conseil du 1er août 1919.

Ste-Anne de Beaupré, P.Q.—Réparations et reconstruction au quai: Entrepreneur, Onésime Poliquin, de Portneuf, Québec, \$26,201.50 (prix à l'unité). Arrêté en conseil du 1er août 1919.

Port de Toronto, Ont.—Entrée de l'est.—Reconstruction de la superstructure de la jetée de l'est: Entrepreneurs, C. S. Boone Dredging and Construction Co., de Toronto, \$31,095.70 (prix à l'unité). Arrêté en conseil du 1er août 1919.

Berthier-en-bas.—Réparations au quai. Entrepreneur, Lazare Létourneau, de Montmagny, P.Q., à \$17,556.80 (prix à l'unité). Arrêté en conseil du 1er août 1919.

Trois-Rivières, P.Q.—Creusage de la rivière Saint-Maurice. Entrepreneurs, Simpson Bros. Co., Ltd., de Montréal, montant approximatif, \$30,480. Arrêté en conseil du 1er août 1919.

Sidney, baie Roberts et Saanichton, C.-B.—Entrepreneurs, McDonald, Watson & Withers, de Victoria, C.-B., à \$10,948.82 (Sidney, \$6,393.50, baie Roberts, \$3,377.24 et Saanichton, \$1,178.08). Arrêté en conseil du 2 août 1919.

Embranchement nord de la rivière Fraser, C.-B.—Creusage. Entrepreneurs, The Pacific Construction Co., Ltd., de Vancouver, C.-B., montant approximatif \$152,000. Arrêté en conseil du 2 août 1919.

RAPPORTS TÉLÉGRAPHIQUES SUR LES RÉCOLTES DU DOMINION

Aperçu des conditions des récoltes reçu par dépêches et publié par le Bureau des Statistiques d'Ottawa

Le résumé des rapports télégraphiques reçus sur les conditions des récoltes au Canada, résumé publié par le Bureau des statistiques du Dominion à la date du 2 août, se lit comme suit:

Ile du Prince-Edouard (Charlottetown).—Le temps de juillet est favorable pour toutes les récoltes. Fenaison commencée le 17; un tiers environ est coupé. La récolte des céréales promet un rendement supérieur à la moyenne. Les parasites ont causé de fortes pertes dans les pommes de terre tardives; les pommes de terre exemptes de maladie ont une superbe apparence. Les raves et le maïs poussent bien. Les petits fruits abondent, la récolte des gros fruits est supérieure à la moyenne.

Nouvelle-Ecosse (Amherst).—Temps de juillet variable. Foin bon sur les hauteurs, beau dans les marais. Blé, avoine et sarrasin beaux, orge faible, pommes de terre, choux-raves ainsi que choux-raves de semence beaux. Quelques cultures de raves ont des pousses remarquables. Fruits et pommes beaux.

Nouveau-Brunswick (Fredericton).—La sécheresse du début de juillet a réduit en partie la récolte du foin et du grain, mais ces récoltes sont, dans l'ensemble, près de la moyenne; les pommes de terre et les raves s'annoncent bien. Les pluies des dix derniers jours ont retardé la fenaison, mais ont favorisé toutes les récoltes. Les petits fruits ont donné un bon rendement et les pommes, bien qu'un peu affectées par la gale, promettent une belle récolte.

Québec (Ste-Anne de la Pocatière).—Des pluies bienfaisantes sont tombées durant les trois dernières semaines de juillet. Les perspectives sont bien meilleures qu'il y a un mois. Céréales meilleures que l'an dernier. Pommes de terre très bonnes; raves bonnes. Foin un peu meilleur que les prévisions. Pois des champs au dessus de la moyenne; petits fruits au-dessous de la moyenne. Prunes d'Europe très maigres. (Québec).—Foin en pature faible, très bon par endroits; grain bon; raves au-dessous de la moyenne. Pommes de terre bonnes; petits fruits très bons; pommes autour de la moyenne; prunes et cerises mauvaises; raisins bons. Tous les légumes très bons excepté les carottes, les betteraves, les panais, les choux-raves qui sont moyens.

Ontario (Toronto).—Foin et blé d'automne entièrement récoltés. Rendement supérieur à la moyenne. La paille des grains du printemps est très courte par suite de la sécheresse. Rendement inférieur probable. Les pommes de terre sont plutôt décevantes, les raves en re-

La Commission du Commerce est autorisée à percevoir un pourcentage pour ses services

Le volume du commerce fait par l'entremise de la Commission canadienne du commerce est devenu si considérable qu'un arrêté en conseil vient d'être passé autorisant la Commission à percevoir des vendeurs canadiens un pourcentage de un p. c. sur les commandes obtenues par l'entremise de la Commission. L'arrêté en conseil porte la date du 2 août et se lit comme suit:

Le comité du Conseil privé, à la recommandation du ministre du Commerce et de l'Industrie, recommande que dans le but de créer un fonds à même lequel seront défrayées les dépenses de la Mission canadienne du commerce à Londres et de la Commission canadienne du commerce, dépenses encourues dans l'exercice des fonctions qui leur ont été assignées par les arrêtés en conseil du 7 novembre 1918 et du 6 décembre 1918, et par les arrêtés subséquents les amendant, la Commission canadienne du commerce soit autorisée à taxer les vendeurs de produits canadiens recevant et exécutant des commandes ou des contrats obtenus par l'intermédiaire des organisations mentionnées ci-dessus, dans la proportion de un pour cent de la valeur desdites commandes le montant desdites perceptions devant être déposé dans une banque incorporée du Canada.

Les dépenses de la Mission canadienne à Londres et de la Commission canadienne du commerce constitueront une charge légitime à porter contre ce fonds et seront payées au moyen de chèques signés par les officiers dûment autorisés à cet effet par la Commission canadienne du commerce. Ce fonds et tout ce qui y sera déduit seront sujets à l'inspection de l'auditeur général du Canada.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

tard mais peuvent reprendre. La deuxième coupe de foin et d'alfa est légère. Le maïs est relativement la récolte qui pousse le mieux. La sécheresse et le becquetage ont réduit le fort rendement que promettaient les baies.

Manitoba (Winnipeg).—Le temps généralement chaud des derniers jours a considérablement avancé la moisson. Le seigle est en grande partie coupé, la coupe du blé est commencée. Rendement probablement inférieur à la moyenne; beaucoup de plaques de nielle. Les pluies de juillet ont été en certaines régions trop abondantes, trop légères en d'autres, la paille est d'une belle force; l'orge et le maïs promettent

[Suite à la page 3.]